

N° D-2026-01-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 mars 2026
A 18h30

OBJET : Admission en non-valeur	<i>Date de convocation :</i> 25/02/2026 <i>Nombres de conseillers en exercice :</i> 11 <i>Nombre de conseillers présents :</i> 9 <i>Nbre de conseillers ayant donné pouvoir :</i> 0 <i>Vote du Conseil :</i> Pour : 9
Etaient présents :	M. WERMEILLE, Maire Mmes JOLY, MISCHLER et LOCU-CHARLIER Ms GUTRIN, PIERRECY, FERREUX, LORIN et MICHEL F.
Absent :	M. MICHEL A
Absent excusé :	M. ROYER
Présidence :	M. WERMEILLE
Secrétaire de séance :	M. PIERRECY

Monsieur le Maire présente un courrier du 5 décembre 2025 du Service de Gestion Comptable de Poligny informant la commune que la commission de surendettement des particuliers du Jura a validé les mesures imposées suite au rétablissement personnel sans redressement judiciaire concernant Madame Olivia TOURNEBIZE.

Les dettes suivantes sont donc effacées :

- Factures de périscolaire d'octobre 2022 à décembre 2024 pour 1 298.30 € (Budget principal)
- Facture eau 2023 pour 208.90 € (Budget Eau)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **PREND ACTE** de la décision de justice pour la mise en non-valeur :
 - Sur le budget principal de la somme de 1 298.30 €
 - Sur le budget Eau de la somme de 208.90 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.


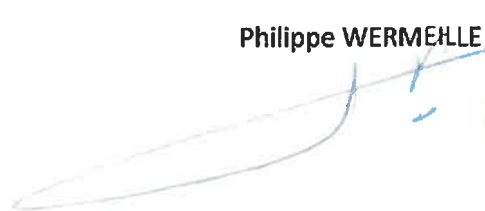
Le secrétaire de séance

Bernard PIERRECY



Le Maire

Philippe WERMEILLE



N° D-2026-01-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 mars 2026
A 18H30

OBJET : Subventions aux associations 2026

Date de convocation : 25/02/2026

Nombres de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nbre de conseillers ayant donné pouvoir : 0

Vote du Conseil : Pour : 8

Etaient présents : M. WERMEILLE, Maire
Mmes JOLY, MISCHLER et LOCU-CHARLIER
Ms GUTRIN, PIERRECY, FERREUX, LORIN et MICHEL F.

Absent : M. MICHEL A

Absent excusé : M. ROYER

Présidence : M. WERMEILLE

Secrétaire de séance : M. PIERRECY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 20 mars 2025 accordant les subventions aux associations, il précise que le conseil municipal avait voté une subvention exceptionnelle pour la création du Comité des Fêtes en 2025 et propose de ne pas la renouveler pour 2026.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, par 8 voix pour et 1 abstention.

➤ **DECIDE** de fixer les subventions pour l'année 2026 aux associations suivantes :

- Les Cerisiers Câlins	260 €
- Banque alimentaire	250 €
- Restos du Cœur	250 €

➤ **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Bernard PIERRECY

Philippe WERMEILLE

Commune de CIZE

N° D-2026-01-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 mars 2026 A 18h30	
OBJET Participation communale pour la carte e-Carte Avantages jeunes	<i>Date de convocation : 25/02/2026</i> <i>Nombres de conseillers en exercice :</i> 11 <i>Nombre de conseillers présents :</i> 9 <i>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir :</i> 0 <i>Vote du Conseil :</i> Pour 9
Etaient présents :	M. WERMEILLE, Maire Mmes JOLY, MISCHLER et LOCU-CHARLIER Ms GUTRIN, PIERRECY, FERREUX, LORIN et MICHEL F.
Absent :	M. MICHEL A
Absent excusé :	M. ROYER
Présidence :	M. WERMEILLE
Secrétaire de séance :	M. PIERRECY

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2021 la commune participe à la distribution de la e-Cartes Avantages Jeunes. Cette carte permet aux jeunes de la commune d'avoir des réductions et des gratuités dans les domaines liés à la culture, aux sports, loisirs et commerces et encourage une démarche de consommation locale.

Il propose de reconduire cette action, le coût de la carte est de 9 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'offrir la e-carte Avantage jeunes aux jeunes de moins de 25 ans domiciliés dans la commune de Cize.
- **DETERMINE** les modalités d'attribution ; être inscrit au préalable en mairie.
- **FIXE** le nombre à 150 cartes offertes.
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Bernard PIERRECY

Philippe WERMEILLE

N° D-2026-01-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 mars 2025
A 18h30

OBJET : Taux des taxes locales 2026	<i>Date de convocation :</i> 25/02/2026 <i>Nombres de conseillers en exercice :</i> 11 <i>Nombre de conseillers présents :</i> 9 <i>Nbre de conseillers ayant donné pouvoir :</i> 0 <i>Vote du Conseil :</i> Pour 9
Etaient présents :	M. WERMEILLE, Maire Mmes JOLY, MISCHLER et LOCU-CHARLIER Ms GUTRIN, PIERRECY, FERREUX, LORIN et MICHEL F.
Absent :	M. MICHEL A
Absent excusé :	M. ROYER
Présidence :	M. WERMEILLE
Secrétaire de séance :	M. PIERRECY

Monsieur le Maire suggère de ne pas augmenter pour l'année 2026 les taux des taxes foncières des propriétés bâties et de propriétés non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer pour l'année 2026 les taux suivants aux impôts directs locaux :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.67 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28.87 %
 - Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 5.72 %
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Bernard PIERRECY

Philippe WERMEILLE



N° D-2026-01-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
Séance du 4 mars 2026	
A 18h30	
OBJET : Approbation du Compte Financier Unique Budget EAU- Année 2025	<i>Date de convocation :</i> 25/02/2026 <i>Nombres de conseillers en exercice :</i> 11 <i>Nombre de conseillers présents :</i> 9 <i>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir :</i> 0 <i>Vote du Conseil :</i> Pour : 9-1
Étaient présents :	M. WERMEILLE, Maire Mmes JOLY, MISCHLER et LOCU-CHARLIER Ms GUTRIN, PIERRECY, FERREUX, LORIN et MICHEL F.
Absent :	M. MICHEL A
Absent excusé :	M. ROYER
Présidence :	M. WERMEILLE
Secrétaire de séance :	M. PIERRECY

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Mickaël GUTRIN, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Philippe WERMEILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.
Résultats reportés		48 492.73		46 588.68		95 081.41
Opération de l'exer	66 607.62	67 355.93	4 089.96	6 954.90	70 697.58	74 310.83
TOTAUX	66 607.62	115 848.66	4 089.96	53 543.58	70 697.58	169 392.24
Résultats de clôture		49 241.04		49 453.62		98 694.66
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	66 607.62	115 848.66	4 089.96	53 543.58	70 697.58	169 392.24
RÉSULTATS DEFINITIFS		49 241.04		49 453.62		98 694.66

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5° Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget Eau de la commune de Cize, étant précisé que le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Bernard PIERRECY

Le Maire

Philippe WERMEILLE



Commune de CIZE

N° D-2026-01-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 mars 2026
A 18h30

OBJET : Budget primitif eau 2026	<i>Date de convocation :</i> 25/02/2026 <i>Nombres de conseillers en exercice :</i> 11 <i>Nombre de conseillers présents :</i> 9 <i>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir :</i> 0 <i>Vote du Conseil :</i> Pour : 9
---	---

Etaient présents : M. WERMEILLE, Maire
Mmes JOLY, MISCHLER et LOCU-CHARLIER
Ms GUTRIN, PIERRECY, FERREUX, LORIN et MICHEL F.

Absent : M. MICHEL A
Absent excusé : M. ROYER

Présidence : M. WERMEILLE
Secrétaire de séance : M. PIERRECY

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif Eau de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement :	Dépenses : 70 278.62 €	Recettes : 70 278.62 €
Fonctionnement :	Dépenses : 120 331.04 €	Recettes : 120 331 .04 €

Conformément à l'article L. 1612-28 du code général territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante peut autoriser le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : % (maximum 7.5 %)
- Investissement : % (maximum 7.5 %)

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL

➤ **APPROUVE** le budget primitif EAU 2026 qui se présente ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	120 331.04 €	120 331.04 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	70 278.62 €	70 278.62 €
TOTAL DU BUDGET	190 609.66 €	109 609.66 €

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 039-213901531-20260304-D20260106-DE

➤ **AUTORISE** le Maire opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

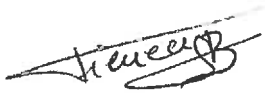
- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Bernard PIERRECY



Le Maire

Philippe WERMEILLE



N° D-2026-01-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 mars 2026
A 18h30

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique
Budget principal— Année 2025

Date de convocation : 25/02/2026

Nombres de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 0

Vote du Conseil : Pour : 9-1

Etaient présents : M. WERMEILLE, Maire
Mmes JOLY, MISCHLER et LOCU-CHARLIER
Ms GUTRIN, PIERRECY, FERREUX, LORIN et MICHEL F.

Absent : M. MICHEL A

Absent excusé : M. ROYER

Présidence : M. WERMEILLE

Secrétaire de séance : M. PIERRECY

Le conseil municipal réuni sous la Présidence Monsieur Mickaël GUTRIN, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Philippe WERMEILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.
Résultats reportés		59 674.92	90 661.80		90 661.80	59 674.92
Opération de l'exer	620 354.81	694 638.50	70 463.38	223 894.94	690 818.19	918 533.44
TOTAUX	620 354.81	754 313.42	161 125.18	223 894.94	781 479.99	978 208.36
Résultats de clôture		133 958.61		62 769.76		196 728.37
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	620 354.81	754 313.42	161 125.18	223 894.94	781 479.99	978 208.36
RÉSULTATS DEFINITIFS		133 958.61		62 769.76		196 728.37

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5° Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget Eau de la commune de Cize, étant précisé que le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.
Le secrétaire de séance

Bernard PIERRECY

Le Maire,

Philippe WERMEILLE



N° D-2026-01-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 mars 2026 A 18h30	
OBJET : Budget primitif 2026	<i>Date de convocation :</i> 25/02/2026 <i>Nombres de conseillers en exercice :</i> 11 <i>Nombre de conseillers présents :</i> 9 <i>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir :</i> 0 <i>Vote du Conseil :</i> Pour : 9
Etaient présents :	M. WERMEILLE, Maire Mmes JOLY, MISCHLER et LOCU-CHARLIER Ms GUTRIN, PIERRECY, FERREUX, LORIN et MICHEL F.
Absent :	M. MICHEL A
Absent excusé :	M. ROYER
Présidence :	M. WERMEILLE
Secrétaire de séance :	M. PIERRECY

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement :	Dépenses : 513 800.00 €	Recettes : 513 800.00 €
Fonctionnement :	Dépenses : 694 308.61 €	Recettes : 694 308.61 €

Conformément à l'article L. 1612-28 du code général territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante peut autoriser le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : % (maximum 7.5 %)
- Investissement : % (maximum 7.5 %)

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2026 qui se présente ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	694 308.61 €	694 308.61 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	513 800.00 €	513 800.00 €
TOTAL DU BUDGET	1 208 108.61 €	1 208 108.61 €



- **AUTORISE** le Maire opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Bernard PIERRECY

Philippe WERMEILLE

